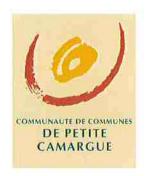


ID: 030-243000593-20241211-DL2024_12_152-DE



DELIBERATION N°2024/12/152 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET

Validation du projet action « Référent de parcours Petite Camargue 2025 »

Séance du 11 décembre 2024

Date de convocation : 5 décembre 2024

Membres en exercice : 37 23 présents – 32 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1er Vice-Président, Joël TENA, 2ème Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3ème Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4ème Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6ème Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7e Vice-Président, Didier LEBOIS, 8ème Vice-Président, Bruno PASCAL, 9ème Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10ème Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11ème Vice-Président – Leila AMROUT, 1er Membre délégué, Christian SOMMACAL 2ème Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Carole CALBA, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, André MEGIAS, Jean-Louis MEIZONNET, Farouk MOUSSA, Rodolphe RUBIO et Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à André BRUNDU
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Madame Véronique VAUTRIN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Nadia BELAOUNI a donné procuration à Christiane ESPUCHE
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Monsieur Jérémy PEREDES a donné procuration à Joël TENA
- Madame Francine CHALMETON a donné procuration à Annick CHOPARD
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT

Absents

Christophe TICHET - Jean-Louis MEIZONNET

Absents excusés

Carole CALBA - Sandrine RIOS - Serge GARNIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR: Jean DENAT

EXPOSE

Depuis 2006, le poste de Référent de parcours « Emploi » est une ressource d'un grand appui pour le public en situation de rupture avec l'emploi habitant sur le territoire de la Petite Camargue.

Au titre de l'année 2024, l'action Référent de Parcours Petite Camargue est à nouveau financée par le programme FSE +, permettant ainsi d'étendre l'accompagnement à l'ensemble des demandeurs d'emploi les plus en difficultés, quel que soit leur régime d'indemnisation. Il est donc proposé de répondre à l'Appel à Projet FSE+ OSH 2025 lancé par le Conseil Départemental du Gard, sur l'axe "Favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi" (Objectif Spécifique H de la priorité 1 du Fonds Social Européen).

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Accompagner le parcours d'insertion sociale et professionnelle du participant
- Favoriser le parcours professionnel et la levée des freins à l'emploi
- Accompagner et développement les potentialités et capacités à s'insérer
- Orienter, évaluer, développement l'employabilité, les compétences et les possibilités de retour à l'emploi (mises en situation de travail)
- Faciliter l'accès aux prestations, mesures et offres de placement de Pôle Emploi et des autres services de droit commun

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature Dépense unitaire HT	Dépense totale	Financement	Ταυχ	Montant
Charge de personnel	40 939€	FSE +	100 %	57 312,82€
Autres charges de fonctionnement	16 375,09€			
Total	57 312,82€			

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le tableau des effectifs et notamment l'existence du poste en emploi permanent de « Référent(e) emploi » ayant pour mission d'accompagner vers l'emploi les demandeurs les plus en difficulté ;

Vu l'appel à projet lancé par le Conseil Départemental du Gard, autorité de gestion de ce volet du FSE+, pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024

ID: 030-243000593-20241211-DL2024_12_152-DB

Vu le dossier de demande de subvention joint en annexe présentant l'action Référent de parcours 2025 ;

Vu l'avis de la commission « Habitat et cadre de vie (politique du logement, du cadre de vie, NPNRU, contrat de ville, de l'emploi formation et insertion et de la Maison France Services) » du 21 novembre 2024 ;

Vu la consultation de la commission « Finances, Mutualisation et Fonds de concours » du 25 novembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 3 décembre 2024 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- DE SOLLICITER une subvention au titre du programme national FSE+ pour conduire l'action Référente de parcours Petite Camargue sur l'année 2025.
- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son/sa représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

André BRUN

Le Présiden

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 52LO ID: 030-243000593-20241211-DL2024_12_152-DE